

## DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202407-092

Du 1<sup>er</sup> juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier du mois de juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente à Loubaresse, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : THIBON Jean-François, DUCROS Lote, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean-Marc, ROUSTANG Yves, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean-Pierre, POUGET TIRION Dominique, BERRES Thierry, ALLANO Marie Claude, GOUBE Julien, COULANGE François, DEFFREIX Christophe, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, PRANDI Patrice, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), CHOTIN Marie-Hélène (pouvoir de PLANET Olivier), TALAGRAND Michel (pouvoir de LACOUR Gladie), LAPORTE Jean-Pierre (pouvoir de CARRIER Martine), BERRES Thierry (pouvoir de DJIANN Nicole), POUGET TIRION Dominique (pouvoir de MARCHAL Yannick), DEYDIER BASTIDE Jean-Marc (pouvoir de BOISSIN Eric), SALEL Matthieu (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine), PRANDI Patrice (pouvoir de BELVA Nathalie).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 26

Pouvoir : 9

Date de la convocation 24 juin 2024

A été élu secrétaire : DEYDIER-BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : AMENAGEMENT D'UNE VOIE DOUCE LABLACHERE-  
JOYEUSE : LANCEMENT DE L'OPERATION**

Sur la base de l'étude technique de la maîtrise d'œuvre, le Président présente le projet d'aménagement du linéaire de la voie douce entre Joyeuse et Lablachère, à savoir :

Pour la tranche ferme :

**Secteur 1** : Tronçon Collège / Lablachère (1600 m linéaire)

Aménagement d'une voie douce sur 1km environ hors agglomération zone 70 et poursuite en voie partagée en agglomération en zone 50, avec création de cheminements piétons et traçage de bande cyclable sur la chaussée.

**Secteur 2** : Tronçon Centre bourg Lablachère (300 m)

Aménagement d'une voie partagée en zone 30, avec traçage de bande cyclable sur la chaussée.

En option :

**Secteur 3** : Lablachère centre bourg / Croisement route de Payzac (330 m)

Aménagement d'une voie partagée avec traçage de bande cyclable sur la chaussée.

**Secteur 4** : Croisement route de Payzac / Sortie Lablachère (300 m)

Aménagement d'une voie partagée en agglomération en zone 50 avec création de cheminements piétons et traçage de bande cyclable sur la chaussée.

Après consultation et choix des entreprises, le Président informe que les travaux pourront démarrer à l'automne 2024.

Le Président présente les dépenses prévisionnelles et le plan de financement, à savoir :

	Communauté de communes (tranche ferme)		Tranche en option	
	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4
Dépenses prévisionnelles	759 250 €	3 000 €	3 000 €	55 650 €
<b>TOTAL</b>	762 250 €		58 650 €	

Plan de financement Tranche ferme		
Auto-financement CdC	20%	154 850 €
DETR 2024	19%	146 922 €
DETR 2025	19%	145 478 €
REGION	7%	55 000 €
France Relance	34%	260 000 €

Le Conseil Communautaire,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Valider** le projet d'aménagement de la voie douce entre Joyeuse et Lablachère,  
**Acter** le lancement de l'opération d'investissement d'aménagement de la voie douce entre Joyeuse et Lablachère,  
**Approuver** le budget prévisionnel et le plan de financement de la tranche ferme de la voie douce entre Joyeuse et Lablachère,  
**Solliciter** la DETR/DSIL 2025 pour les travaux de la tranche ferme,  
**Lancer** la consultation des entreprises de travaux pour la tranche ferme et la tranche optionnelle,  
**Solliciter** tous les financements mobilisables pour les travaux de la tranche optionnelle,  
**Déterminer** lors du prochain conseil, le portage de la tranche optionnelle,  
**Charger** le Président de la mise en œuvre de la présente décision.

*Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre suivent les signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.**

**Christophe DEFFREIX**  
Président

**Jean Marc DEYDIER BASTIDE**  
Secrétaire de séance


